

Metz, le 7 novembre 2022

Service Aménagement, Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pascal ANDRES  
Tél : 03 87 28 33 42  
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

**Office National des Forêts**  
**1, rue Thomas Edison**  
**57070 METZ**

**A l'attention de Monsieur Philippe HARDY**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant des travaux de remplacement d'un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau sur la commune de FONTENY.  
Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.  
**RÉF.** : Votre courrier en date du 13/10/2022  
**P.J.** : 1

Messieurs,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**> Travaux de remplacement d'un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau sur la commune de FONTENY.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **28 octobre 2022**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2022-00543**
- Dossier réalisé par : **l'ONF à METZ**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé clôturant son instruction administrative.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice

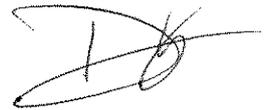
administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr>

Conformément à la réglementation en vigueur, une copie du présent courrier ainsi que du récépissé seront affichés à la mairie de FONTENY où cette opération sera réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Le dossier de déclaration sera également être consultable en mairie de FONTENY durant la même période.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER